

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 013-2016
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2016.RRGR.56

Déposée le: 18.01.2016

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Kohler (Spiegel b. Bern, PLR) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 21.01.2016

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Convention de prestations avec l'Institut universitaire de médecine générale de Berne (BIHAM)

La convention de prestations conclue entre le canton de Berne (Office du médecin cantonal) et l'Institut universitaire de médecine générale (BIHAM) arrive à échéance à la fin de l'année 2016. Cette convention prévoit la gestion d'un bureau de coordination « Formation postgrade en médecine de premier recours » proposant les prestations suivantes : mentoring et conseil des personnes intéressées, information sur les places de stages d'assistantat au cabinet médical et service de placement, création de postes en rotation dans des disciplines hors médecine de premier recours et service de placement, offre de cours pratiques de formation continue, séances d'information régulières dans les grands hôpitaux bernois consacrées à la formation postgrade des médecins de famille, conseil et suivi (service de placement compris) des praticiens et praticiennes souhaitant réintégrer le monde professionnel. Le BIHAM évalue en outre régulièrement ses activités à l'adresse de son mandant et touche une indemnité annuelle (subvention cantonale) de 200 000 francs au maximum.

On voit que le BIHAM contribue dans une large mesure, pour une somme plutôt modeste, à la formation postgrade en médecine de premier recours, soit dans une discipline qui est le socle sur lequel s'appuie la couverture médicale de base.

Nul ne conteste la pénurie croissante de médecins, de premier recours en particulier. Il faut prendre des mesures à tous les niveaux. La pérennité du bureau de coordination du BIHAM doit donc être garantie. Le canton doit continuer de fournir son soutien financier à l'institution, en l'adaptant aux exigences actuelles et futures. La nouvelle convention de prestations devra être mise en œuvre rapidement.

Le Conseil-exécutif est dans ces conditions prié de répondre aux questions suivantes :

1. D'une manière générale, que pense le Conseil-exécutif des prestations du bureau de coordination « Formation postgrade en médecine de premier recours », de sa mission et de son importance ?
2. Est-il disposé à lui renouveler son soutien à partir du 1^{er} janvier 2017 ?
3. Le bureau de coordination est désormais bien connu et de plus en plus sollicité. C'est un partenaire fiable et compétent, quand il s'agit des places de stages d'assistantat au cabinet médical et des postes en rotation et de la médecine de premier recours de manière générale. Le Conseil-exécutif est-il disposé à augmenter la subvention annuelle si les besoins sont attestés ?
4. Je pars du principe que le canton continuera de soutenir financièrement le bureau de coordination du BIHAM. Mais le bureau doit avoir rapidement des garanties concernant son avenir. Quand la nouvelle convention sera-t-elle soumise au BIHAM ?
5. Le Conseil-exécutif serait-il éventuellement disposé à transformer la convention à durée déterminée en convention à durée indéterminée ?
6. Voit-il d'autres possibilités de financement que la subvention cantonale qui pourraient offrir de meilleures garanties pour l'avenir du bureau de coordination ?
7. Sachant que la convention de prestations arrive bientôt à échéance, la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale a-t-elle déjà examiné quelles prestations le BIHAM doit fournir à longue échéance dans l'intérêt du canton et selon quelles modalités elles doivent être indemnisées ?

Motivation de l'urgence :

La convention expire fin 2016. Mais le bureau de coordination doit avoir des garanties dès la mi-2016 concernant sa survie. Il faut éviter les démissions et il faut pouvoir commencer à recruter rapidement.

Destinataires

- Sélectionner la Direction
- Grand Conseil